

Les missions de la PCO

- **Accueillir, conseiller et accompagner** les familles
- **Coordonner** le parcours de bilans et d'interventions précoces pour une durée d'un an, renouvelable une fois sous certaines conditions, en s'appuyant sur les structures du territoire et les professionnels libéraux
- **Déclencher le forfait d'intervention précoce** : prise en charge par l'Assurance Maladie des bilans et séances assurés par les psychomotriciens, les ergothérapeutes et les psychologues / neuropsychologues
- **Orienter** vers un réseau de partenaires à l'issue du parcours de soins organisé par la PCO
- **Inform**er les professionnels sur les Troubles du neuro-développement et leur repérage

L'équipe de la PCO

Neuropédiatre, médecin, neuropsychologues, coordonnatrices (psychomotricienne, ergothérapeute, orthophoniste), assistante sociale, secrétaires, direction

Les troubles du neuro-développement

- les troubles du développement intellectuel
- les troubles de l'autisme
- les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (lecture, expression écrite, calcul)
- les troubles de l'attention avec hyperactivité
- les troubles du développement moteur et de la coordination



Nous contacter :

Tél : 04 75 552 554

Mail : pco2607@apajh-drome.org

Adresse : 82 allée du concept
26500 Bourg-lès-Valence

Horaires secrétariat :

- Lundi, mardi, jeudi
de 8 h 15 à 16 h 45
- Mercredi, vendredi
de 8 h 15 à 16 h 00

La PCO Drôme Ardèche est autorisée et contrôlée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et financée par l'Assurance Maladie



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



APAJH
Drôme

en partenariat avec



APAJH
Fédération

Màj : janvier 2025



**Repérer et prendre en charge
au plus tôt
les difficultés de développement
d'un enfant de 0 à 12 ans**



Les Plateformes de Coordination et d'Orientation ont pour mission de mettre en place un parcours coordonné de bilans et d'interventions précoces destinés aux enfants de moins de 11 ans 11 mois présentant un trouble de neuro-développement et ne bénéficiant pas d'une notification par le MDA/MDPH lui attribuant une AEEH ou l'orientant vers un établissement médico-social

Vous êtes parent

Vous remarquez un développement inhabituel (difficulté motrice, de langage, de comportement, de socialisation...) chez votre enfant ; vous constatez qu'il ne progresse pas dans les acquisitions ; vous avez l'intuition que « quelque chose ne va pas »...

Il peut s'agir d'un trouble du neuro-développement (TND).

- ⇒ Contactez votre médecin (généraliste, pédiatre, de PMI ou le médecin scolaire)
- ⇒ Lors de la consultation, le médecin recherchera des signes d'alerte à partir du livret de repérage disponible sur internet en mentionnant dans la barre de recherche « www.apajh-drome.org/pco-drome-ardeche » qu'il pourra remplir avec vous (ou à défaut, en utilisant le carnet de santé)
- ⇒ Cette consultation permettra soit de lever le doute, soit de progresser dans la recherche d'un diagnostic tout en enclenchant des interventions précoces spécialisées, en vous adressant à la Plateforme de Coordination et d'Orientation
- ⇒ Vous prenez contact avec la plateforme Drôme Ardèche et lui transmettez le livret de repérage et/ou les conclusions de la consultation du médecin

Vous êtes médecin

Vous observez un développement inhabituel chez un enfant de moins de 11 ans 11 mois, un décalage des acquisitions par rapport à la population générale à partir des grilles du carnet de santé...

- ⇒ Remplissez avec les parents le livret de repérage des TND disponible sur internet « www.apajh-drome.org/pco-drome-ardeche »
- ⇒ Remettez ce livret à la famille ou transmettez-le à la PCO TND Drôme Ardèche par voie postale ou sur la messagerie sécurisée (MonSisra/messagerie MSSanté)
- ⇒ La plateforme prendra alors contact avec vous
- ⇒ Vous restez le médecin référent du parcours de soins de l'enfant, en lien avec le médecin coordonnateur de la plateforme
- ⇒ Vous êtes destinataire des bilans réalisés



Vous êtes psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, neuropsychologue et vous exercez en libéral

Vous souhaitez prendre part au repérage et à la prise en charge précoces des troubles du neuro-développement dans le cadre d'un réseau associant praticiens libéraux et ressources médico-social ?

- ⇒ La signature d'une convention avec la PCO permet le financement par l'Assurance Maladie des bilans et des séances dispensés aux enfants de moins de 12 ans avec suspicion de TND

Vous êtes orthophoniste, kinésithérapeute, orthoptiste...

- ⇒ Le lien avec la PCO vous permet de renforcer le travail partenarial autour de l'enfant et de sa famille

